



mai juin 2022

N° 12

Fontenailles



L'édito du maire

Fontenaillaises, Fontenaillais,

Le 24 Avril 2022 a vu la réélection d'Emmanuel Macron à la présidence de la République. Au premier tour, la majorité des Fontenaillais n'ont pas cautionné son programme. Au second, certains par conviction, d'autres par défaut l'ont porté à la tête de notre pays.

Sa tâche s'annonce difficile dans un contexte national et international très tendu.

Une seconde campagne électorale commence : celle des élections législatives. J'espère que vous serez nombreux à vous rendre aux urnes.

Avril est aussi, la période du vote des comptes de gestion fournis par le receveur des finances de la Direction Générale des Finances Publiques, des comptes administratifs et des budgets pour les collectivités territoriales.

Nos comptes de gestion et administratif montrent qu'en **ce qui concerne les consommations d'énergies de la commune** le constat est clair. **En 2018** le coût de celle de l'électricité était de **26 500 €**, **en 2021, 22 100 €**. Les travaux engagés dans le domaine de la transition énergétique portent leurs fruits. Pour l'éclairage public le remplacement des ampoules traditionnelles par des ampoules LED et la baisse d'intensité de l'éclairage ont permis des économies non négligeables. Il en est de même pour les factures de **gaz qui atteignaient 10 700 € en 2018. Elles ont été ramenées à 7 010 € en 2021**, ceci, grâce aux changements des chaudières de la mairie et du périscolaire.

Au chapitre des charges du personnel, en 2018 la dépense se montait à **179 300 €**. **En 2021, elle a été de 148 000 €**. La baisse de cette dépense provient en partie de la volonté des élus de ne pas remplacer l'agent d'accueil. Ceci est lié au fait que pour renouveler les cartes d'identité nos administrés doivent dorénavant se présenter dans une autre mairie, ce qui a eu pour conséquence de diminuer le nombre de passages à l'accueil. Aujourd'hui, la facturation est effectuée par la secrétaire, le traitement de l'urbanisme par l' élu en charge de cette délégation, l'état civil et le courrier courant par la secrétaire et moi-même.

Il est à noter également que le syndicat pédagogique rembourse la commune des frais du personnel de cantine et ce, sans que notre participation ait été augmentée.

Il arrive que des administrés montrent leur insatisfaction, ils disent payer leurs impôts et ne jamais voir de travaux de voirie réalisés dans leur rue.

A ces derniers, je tiens à apporter une précision : en 2021, les impôts ont apporté 577 000 € de recettes de fonctionnement pour notre collectivité. Bien évidemment, viennent s'ajouter d'autres versements. Les frais, pour le bon fonctionnement de notre collectivité, atteignaient 709 000 €. Ce montant comprend les frais de personnel, les intérêts d'emprunts, les charges à caractère général, il ne prend pas en compte les travaux de voirie.

Les fonds pour financer les travaux d'investissement proviennent des dotations de l'Etat (106 000 € en 2021) auxquelles s'ajoutent les demandes de subventions et les économies réalisées en fonctionnement. C'est avec ces fonds que les travaux annoncés dans le magazine de janvier pourront être exécutés. Vous comprendrez que nos finances sont limitées et que nous devons avoir des critères dans la sélection des travaux à exécuter ; ils sont l'urgence et la sécurité.

Le dossier majeur de l'année 2022 concerne les travaux de voirie de la rue de la Place Chaude et de la sente piétonne route de Villefermoy. Les demandes de subventions ont été retardées et les dossiers ne pourront être déposés qu'au 1^{er} juin 2022. En effet, les instances départementales ont tardé à augmenter le plafond subventionnable de 370 000 € à 500 000 €. Cette hausse de montant d'aide possible permet un gain de 91 000 €. C'est pourquoi, vos élus ont choisi d'attendre cette validation. Ainsi, la commune ne fera un prêt qu'en attente de toucher les subventions et le versement du FCTVA (Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée) . Un prêt à long terme est ainsi évité.

Sachez que vos élus mettent tout en œuvre pour l'entretien de notre village et le bon fonctionnement de notre collectivité et qu'ils restent à votre écoute.

Votre Maire

Ghislaine Harscoët

Pompiers : 18 Samu : 15 Police : 17

Numéro d'urgence pour les sourds et les malentendants : 114

Numéro d'appel d'urgence : 112 Centre anti-poison : 01 40 05 48 48 Infos coronavirus : 0 800 130 000

Médecins d'urgence : 0 825 747 499 Gaz sécurité et dépannage : 0 810 433 077 Enedis dépannage : 09 72 67 50 77

Brie Nangissienne : 01 64 01 13 82

Mairie de Fontenailles

63 rue Maurice Wanlin

01 64 08 40 17

mail : mairie.fontenailles@wanadoo.fr

Site : mairiefontenailles.fr



Mairie Fontenailles

Agence postale

01 60 52 66 35

Du lundi au samedi

De 9h00 à 11h00

TÉLÉCHARGEZ GRATUITEMENT
L'APPLICATION PANNEAUPOCKET

RÉSULTATS ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE 2022

Premier tour :

Nathalie Arthaud : 2

Fabien Roussel : 21

Emmanuel Macron : 132

Jean Lassalle : 10

Marine Le Pen : 215

Eric Zemmour : 53

Jean-Luc Mélenchon : 154

Anne Hidalgo : 2

Yannick Jadot : 16

Valérie Pécresse : 37

Philippe Poutou : 4

Nicolas Dupont-Aignan : 11

Nombre d'électeurs : 843

Nombre de votants : 674

Nombre de bulletins nuls : 3

Nombre de bulletins blancs : 14

Suffrages exprimés : 657

Second tour :

Emmanuel Macron : 262

Marine Le Pen : 320

Nombre d'électeurs : 843

Nombre de votants : 639

Nombre de bulletins nuls : 18

Nombre de bulletins blancs : 39

Suffrages exprimés : 582



Départ en retraite de Régis

Après 20 années au sein de la commune, l'heure de la retraite a sonné pour Régis. L'équipe municipale lui souhaite une bonne continuation dans cette nouvelle vie qui s'ouvre à lui.



Etat civil

Naissances

Albane Ampiot Le Potier est née le 04 avril

Médina Sidibé est née le 13 avril

Un nouvel agent technique

Monsieur Régis Dubecq ayant pris sa retraite, c'est Monsieur Bruce Sautron qui a été recruté le 4 avril 2022. Il a travaillé une dizaine de jours en doublon avec l'agent.

Cette personne avait effectué un stage de deux semaines et avait donné entière satisfaction. Il a une formation de maintenance des matériels de travaux publics et un CAP de paysagiste.

Il a intégré l'équipe des agents communaux. Vous pouvez vous adresser à lui en cas de constat de dégradation particulière et dangereuse.



Ouverture à la commercialisation de la fibre

Elle est prévue pour le 31 mai 2022.

Vous serez démarchés par différents fournisseurs d'accès.

Pour tester votre éligibilité, vous pouvez consulter le site :

<http://www.xpfibre.com/testez-votre-eligibilite>



Réglementation

Brûlage dans la commune : il est formellement interdit de brûler selon l'arrêté préfectoral.

Horaires de tonte et d'utilisation d'engins bruyants :

du lundi au vendredi de 8h à 20h

les samedis de 8h à 12h et de 14h à 19h

les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

Taille des haies : la nature est bien faite et c'est à partir de mois de mars que commence la saison de nidification des oiseaux. La haie constitue un abri de prédilection pour la constitution de leur nid. Ainsi, l'Office français de la biodiversité, recommande de ne pas tailler les haies, ni même d'élaguer les arbres du 15 mars au 31 juillet.



EVÈNEMENTS JARDIN SUSPENDU 2022

MAI - JUILLET 2022

PROGRAMME SUR FONTENAILLES

Des activités sont proposées par Nangis Lude, pour les jeunes enfants, les ados, les seniors, les familles, seuls ou accompagnés.

- ◆ **Sophrologie** avec Sarah Glombard : 19 mai à 15h00
- ◆ **Voyages sonores** avec Yves Thiéblot : 26 mai à 15h00 et 2 juin* à 10h00
- ◆ **Méditation** avec Claire Herrero : 2 juin* à 15h00
- ◆ **GI GONG** avec Laurence Vautrin-Mignon : 7 juin à 14h30
- ◆ **Néopilate** avec Sophie Lerche : 10 juin à 14h00
- ◆ **AMMA assis** avec Michèle Benoit Dur : 14 juin à 14h00
- ◆ **Shiatsu** avec le Michèle Benoit Dur : 21 juin à 14h00
- ◆ **Yoga sur chaise** avec Laurence Vautrin : 21 juin à 14h30
- ◆ **DO IN** avec Michèle Benoit Dur : 23 juin à 10h00

Pour les seniors

* Repas partagé

- ◆ **Sono-thérapie** avec Yves Thieblot : 1er juin à 14h00, 3 juin à 18h00 et 4 juin 16h00
- ◆ **Sophrologie** avec Sarah Glombard : 2 juin à 19h00, 8 juin à 16h00 et le 15 juin à 16h00
- ◆ **DO IN** avec Michèle Benoit Dur : 25 juin à 10h00 et 11h00
- ◆ **Arts plastiques** avec Stéphane Drillon : 29 juin à 15h00
- ◆ **Sortie en famille** : 9 juillet

Pour les familles

- ◆ **Barbecue- jardinage « La belle époque »** : 21 mai à 12h00
- ◆ **Karaoké et repas partagé « La belle époque »** : 16 juillet à 18h30

Pour les jeunes

- ◆ **Soirée Bien-être** : 3 juin à 18h00
- ◆ **Concert Frédéric Etienne** : 11 juin à 20h00
- ◆ **Théâtre diagonale de Frédéric Dechelotte** : 18 juin à 20h00 → Repas partagé
- ◆ **Sound System Roots Vinyls** : 18 juin à 22h00 → Repas partagé
- ◆ **Concert Les Patalos Johannel** : 1er juillet 20h00

Pour tous

Renseignements au 09 53 87 99 05 - accueil@nangislude.fr

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2022

Adoptée au cours de la séance de Conseil municipal du 12 avril 2022

La population de la Commune, au 1er janvier 2022, est de 1063 habitants.

Les objectifs poursuivis du budget présenté se traduisent par la volonté de :

- ◆ maîtriser les dépenses de fonctionnement,
- ◆ stabiliser la fiscalité
- ◆ stabiliser l'endettement.

Il s'équilibre : en dépenses et recettes de fonctionnement à **1 203 885,05 €**
en dépenses et recettes d'investissement à **1 008 535,82 €**

I – Section de fonctionnement

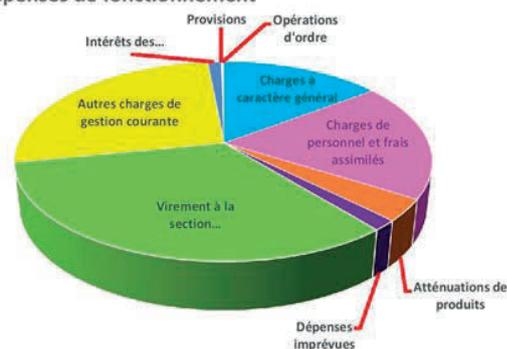
Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement d'un montant de 1 203 885,05 € se répartissent entre les opérations réelles pour 806 603,84 €, les opérations d'ordre pour 1 065,00 € et le virement à la section d'investissement 396 216,21 €.

Ces dépenses s'établissent comme suit :

DEPENSES	BP 2022
011 - Charges à caractère général	177 101,25 €
012 - Charges de personnel	230 500,00 €
014 - Atténuation de produits	42 547,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	320 139,20 €
66 - Charges financières	15 316,39 €
67 - Charges exceptionnelles	1 000,00 €
022 - Dépenses imprévues	20 000,00 €
Total des Dépenses réelles de fonctionnement	806 603,84 €
Total des Dépenses d'ordre de fonctionnement	1 065,00 €
Total Dépenses (réelles + ordre)	807 668,84 €
023 - Virement à la section d'investissement	396 216,21 €
TOTAL GENERAL	1 203 885,05 €

Dépenses de fonctionnement



Les charges à caractère général (chapitre 011) regroupant les achats courants, les services extérieurs, les impôts et taxes devraient subir l'augmentation des dépenses d'énergie ainsi que les dépenses d'entretien de l'église.*

Les charges de personnel (chapitre 012) devraient restées stables. Un agent partant en retraite sera remplacé.

Les autres charges de gestion (chapitre 65) devraient restées stables.

Les charges financières (chapitre 66) regroupent les intérêts des emprunts.

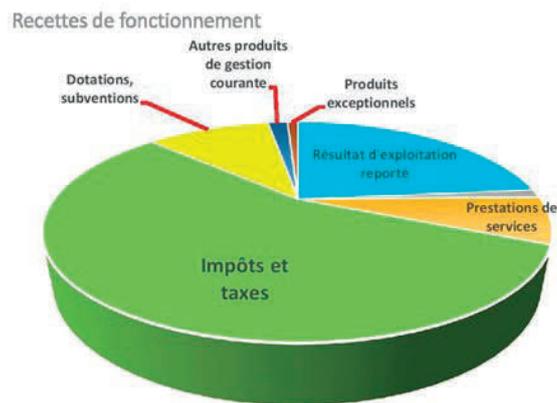
Il est entendu que pour les comptes 011 (charges à caractère général), 012 (charges de personnel) et 65 (autres charges de gestion courante), il s'agit d'enveloppes plafond que la commune s'emploiera à ne pas dépasser.

Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement, d'un montant de 1 203 885,05 € se structurent essentiellement autour de deux pôles, en opérations réelles et en opérations d'ordre.

Ces recettes s'établissent comme suit :

RECETTES	BP 2022 Proposition
013 - Atténuation de charges	14 200,00 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	83 100,00 €
73 - Impôts et taxes	668 253,00 €
74 - Dotations et participations	124 744,91 €
75 - Autres produits de gestion courante	20 000,00 €
77 - Produits exceptionnels	10 656,00 €
Total des Recettes réelles de fonctionnement	920 953,91 €
002 - Excédent de fonctionnement reporté ou anticipé	282 931,14 €
Total général	1 203 885,05 €



Les recettes de fonctionnement ont été estimées en prenant comme référence le résultat 2021.

Informations complémentaires :

Au chapitre 70 « Produits des services », figure le remboursement du personnel postal et le règlement des factures de garderie.

Au chapitre 74 « Dotations et participations », Les dotations devraient rester stables pour 2022.

Au chapitre 75 « Autres produits de gestion courante », les recettes de la salle des loisirs devraient reprendre comme avant la période du covid 19.

II - Stabilité fiscale

Les taux de la fiscalité directe locale 2022	
Taxes	Taux votés
Taxe d'habitation	
Taxe foncière sur les propriétés bâties	39,98 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	69,93 %

Les produits attendus :

Les taux des taxes restent inchangés depuis 2014 et sont reconduits pour 2022.

Le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties est majoré du taux départemental (18% pour la Seine et Marne) depuis 2021.

	Produits des impôts locaux 2021	Produits prévisionnels 2022
Taxes	Produits	Produits
Taxe d'habitation	23 696,00 €	24 984,00€
Taxe foncière sur les propriétés bâties	397 121,00€	410 195,00€
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	37 063,00 €	38 192,00 €
Versement coefficient correcteur	118 684,00 €	122 592,00 €

III – Section d'investissement

Dépenses d'investissement

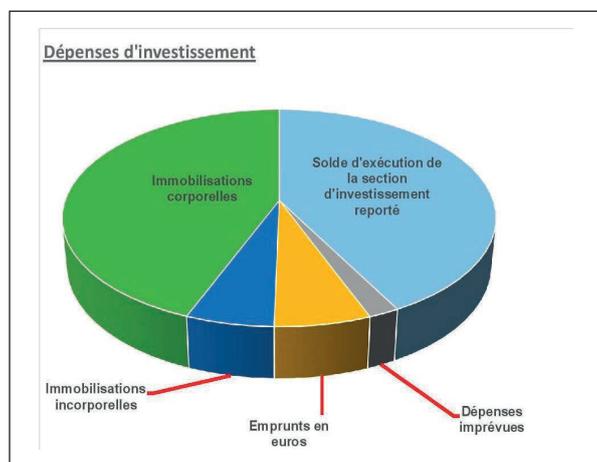
Elles se composent notamment du remboursement des emprunts en capital (62 042,70 €), des immobilisations corporelles et en cours (443 542,48 €), et des immobilisations incorporelles (57 000,00 €).

Remboursement de la dette : une avance de 357 000 €, pour le contrat COR en 2018 est terminée en septembre 2021. Il reste 2 emprunts pour le périscolaire et la cantine et un emprunt pour le contrat COR qui se termine en 2024.

Un programme d'investissement : sont prévues, pour les plus significatives, les opérations suivantes :

- ◆ Réfection de la rue de la place chaude et de Villefermoy 640 000,00 €
- ◆ Changement des fenêtres de la mairie 45 000,00 €
- ◆ La vidéo protection 84 200,00 €
- ◆ Mise aux normes des armoires d'éclairage public 11 500,00 €
- ◆ Réfection de la toiture de la salle des associations 49 110,00 €

DEPENSES	BP 2022 Proposition
16 - Emprunts et dettes assimilées	62 042,70 €
20 - Immobilisations incorporelles	57 000,00 €
21 - Immobilisations corporelles	444 542,48 €
Total dépenses	563 585,18 €
001 - Déficit d'investissement reporté	424 950,64 €
020 – Dépenses imprévues	20 000,00 €
Total dépenses d'investissement (avec Résultat)	1 008 535,82 €



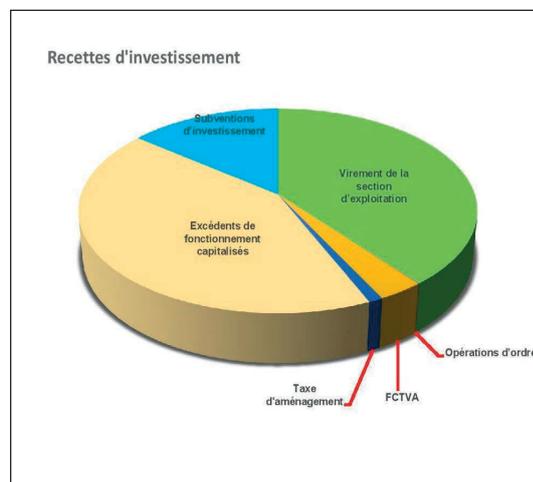
Recettes d'investissement

Les recettes mobilisées pour financer les investissements comprennent :

- ◆ le virement de la section de fonctionnement (Epargne brute ou capacité d'autofinancement),
- ◆ les recettes propres (subventions, dotations, taxe d'aménagement, FCTVA...),
- ◆ les excédents de fonctionnement capitalisés.

Informations complémentaires :

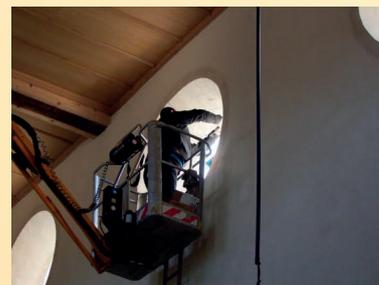
RECETTES	BP 2022 Proposition
10 - Dotations, fonds divers et réserves	467 358,66 €
13 - Subventions d'investissement	143 895,95 €
021 - Virement de la section de fonctionnement	396 216,21 €
Total Recettes (hors OP D'ordre)	1 007 470,82 €
040 - Total Opérations d'ordre	1 065,00 €
Total recettes d'investissement (avec Résultat)	1 008 535,82 €



Au chapitre 10 « Dotations, fonds divers et réserves », le FCTVA à percevoir est de 32 408,02 €, l'excédent de fonctionnements capitalisés est de 424 950,64 €.

Au chapitre 13 « Subventions d'investissement », ces recettes sont liées aux travaux d'investissement 2021, principalement aux travaux de l'église, à la vidéo protection, au solde de l'enfouissement de la place chaude et aux armoires d'éclairage public.

Remplacement de l'oculus et enlèvement des pigeons morts à l'église



Travaux au niveau des linteaux des façades de la mairie

La réparation de la façade des linteaux des fenêtres a été effectuée par Initiatives 77 durant la première quinzaine du mois d'avril.

Dans un premier temps, les parties endommagées ont été enlevées, puis les fissures ont été ouvertes. Les parties métalliques ont été traitées avec un produit anticorrosion. Ensuite, il a été indispensable de garnir les parties endommagées et de reconstituer la forme du linteau, en partie en relief. Enfin, un enduit de finition a été passé.



Pluies diluviennes

Cet hiver, les mois se sont suivis et ne se sont pas ressemblés. Décembre a été très pluvieux, avec des précipitations supérieures à la moyenne. Depuis le début de l'année, la pluviométrie a été variable. En janvier et février, elle était moyenne, en mars très faible pour être très élevée en avril.

En effet, au 12 du mois, on était déjà au-dessus de la moyenne mensuelle. Il est tombé plus de 40 mm d'eau le 8 avril. Des habitations ont été inondées. Les eaux pluviales dévalant de la plaine de Nangis ont formé un torrent traversant la route du cimetière. Le ru de Courtenain est très vite sorti de son lit, obligeant les élus à barrer les routes du commandant Chesnot, Bezard, Plessier.

Tous les fossés ont très vite été saturés. Ainsi, ceux de la Route Départementale 67 à la sortie de Glatigny étant engorgés, une mare s'est formée. Les services du département ont placé une déviation.



L'église Saint Fiacre de notre village à nouveau accessible au public

C'est à l'occasion des baptêmes de leurs deux enfants que Madame et Monsieur Ouzé ont célébré les dernière et première cérémonies cultuelles de l'église Saint Fiacre.

En effet, le 21 avril 2018 avant l'effondrement d'une partie du plafond, leur fils Malvin recevait le sacrement de la naissance à la vie chrétienne.

Le 9 avril 2022, la célébration du baptême de leur fille Maélya, a marqué la réouverture de l'édifice.

Après une parenthèse de 4 années durant laquelle des travaux de restauration et de sécurisation ont été effectués, nous pouvons enfin venir pousser la porte de notre église. Vous y êtes tous les bienvenus, soit à l'occasion d'une messe, la première étant prévue le samedi 14 mai à 18h30, soit pour le concert de jazz programmé le samedi 21 mai à 20h.



Randonnée



Une bien belle randonnée organisée par **Mélanie Louis** sur les conseils de Pascal et Irène. 49 personnes de 4 à 65 ans se sont élancées, au départ du stade sur les chemins de Fontenailles en direction de Saint Ouen en Brie puis du hameau du Jarrier en passant par les bois et les champs.

Le soleil a accompagné la joyeuse troupe tout au long de la balade pour le plus grand plaisir des participants et...des gentils chiens. A refaire !



Chasse aux œufs

C'est sur les thèmes des pirates, aidés de Winnie l'ourson que la chasse aux œufs s'est déroulée le dimanche 17 avril. Après 2 ans d'absence les élus présents, l'association des sabres Laser, Sylvie et Alexia Bourge ont été heureux de vous accueillir pour ce moment convivial et joyeux. L'équipe municipale remercie Alexia pour la création des personnages de Winnie l'Ourson.

Voici un pèle mêle de photos.

